



☎ 06.16.22.31.84 (Jérôme DUBIAU)

☎ 06.12.67.07.06 (Alexandre SAPIN)

✉ : contact@agenceclémenceau.com

— 4 avenue Georges Clémenceau
06000 Nice

ANNEXE : BAREME DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES (établi le 01/01/2021)

1 – A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Baux d'habitation hors loi du 6 juillet 1989 (tarifs T.T.C.*)

Honoraires de location (taux calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges)

16.6667 % de 12 mois de loyer soit 2 mois de loyer

Locaux commerciaux et professionnels

Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale) 12.00 %

Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (tarifs T.T.C.*)

Honoraires de location :

Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire, dans la limite des plafonds ci-après :

Organisation de la visite, constitution du dossier de candidature, rédaction du bail (€ / m²)

- Zones très tendues12.00 €
- Zones tendues10.00 €
- Hors zones tendues et très tendues8.00 €

Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€ / m²).....3.00 €

Boxes, garages, parkings et caves

Honoraires de location et de rédaction d'actes115.00 € (avec un minimum d'un mois de loyer Hors charges)

1 – A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Recherche et mise en place du locataire

Habitation

Honoraires de location (taux calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges)

- 8.333335 % TTC calculée sur la base de 12 mois de loyers hors charges (soit un mois de loyer) incluant les honoraires d'entremise et de négociation, les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail sauf l'état des lieux.

Dans le cadre de la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux qui incombent au locataire.

GARAGES, PARKING, BOX, CAVE (forfait)115.00 € (avec un minimum d'un mois de loyer Hors charges)



☎ 06.16.22.31.84 (Jérôme DUBIAU)

☎ 06.12.67.07.06 (Alexandre SAPIN)

✉ : contact@agenceclemenceau.com

— 4 avenue Georges Clémenceau
06000 Nice

Gestion administrative

Honoraires de constitution, suivi, de dossier type ANAH etc	400.00 €	
- Bail d'habitation : honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie	150.00 €	
(dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux qui incombent au locataire)		
- Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement		
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel H.T. x 9 ans) – minimum de facturation 400 € T.T.C.		0.60 %
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale		400.00 €
Vacation horaire	100.00 € / heure	

Gestion financière

Frais de déclaration de T.V.A. (par trimestre)	30.00 €
Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/ reprise, fin de gestion	198.00 €
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers	120.00 €

Gestion technique

Gestion, suivi, réception des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant	
- Travaux inférieurs à 1 500.00 € H.T.	100.00 €
- Travaux supérieurs à 1 500.00 € H.T.	5 % du montant H.T. de la facture avec un minimum de 125.00 €

Procédure

Prestations occasionnelles (gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi des dossiers de conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc)	
.....	100.00 € / dossier

Représentation :

Expertises	80 € H.T.
Assemblées générales	à l'heure

Honoraires de vacation

Vacation horaire	100.00 € / heure
------------------------	------------------

- * Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret
- ** Taux actuels de T.V.A. de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.